



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 MARS 2023

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil Municipal du **mardi 28 mars 2023 à 20h** en mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du **24 mars 2023** et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :

17

Présents :

11

Absents excusés :

6

Pouvoirs :

5

Absents non

excusés :

0

La séance est présidée par M. le Maire, KNOBLOCH Christophe, qui salue les membres présents :

- AYDIN Marie-Madeleine
- BARONDEAU Huguette
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- LOOS Clothilde
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Francis
- SEYLLER Yolande
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- JASIC Mahir (arrivé à 20h10 au point 4)
- CHAMBAS Jean-Marc – Procuration : JASIC Mahir
- GISSELBRECHT Fabrice – Procuration : ROSENZWEY Arnaud
- ORIHUELA Jules – Procuration : SEYLLER Yolande
- SEYLLER Cédric – Procuration : SIMLER Nicolas
- SIMLER Nicolas - Procuration : Christophe KNOBLOCH

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE :

1. Approbation et signature du PV du 28 février 2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance

ACQUISITIONS FONCIERES :

3. Acquisition de la parcelle n°204 en section 01

FINANCES :

4. Approbation du compte administratif 2022
5. Approbation du compte de gestion 2022
6. Affectation du résultat 2022
7. Subventions aux associations 2023
8. Budget de l'école primaire 2023
9. Vote du taux des taxes locales
10. Approbation du budget primitif 2023
11. M57 – Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits
12. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité

ECLAIRAGE PUBLIC :

13. Abaissement de la luminosité des sources
14. DECISIONS DU MAIRE
15. INFORMATIONS

Avant d'entamer la séance, M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à une acquisition foncière.

ADOpte A L'UNANIMITE.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du PV du 28 février 2023

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

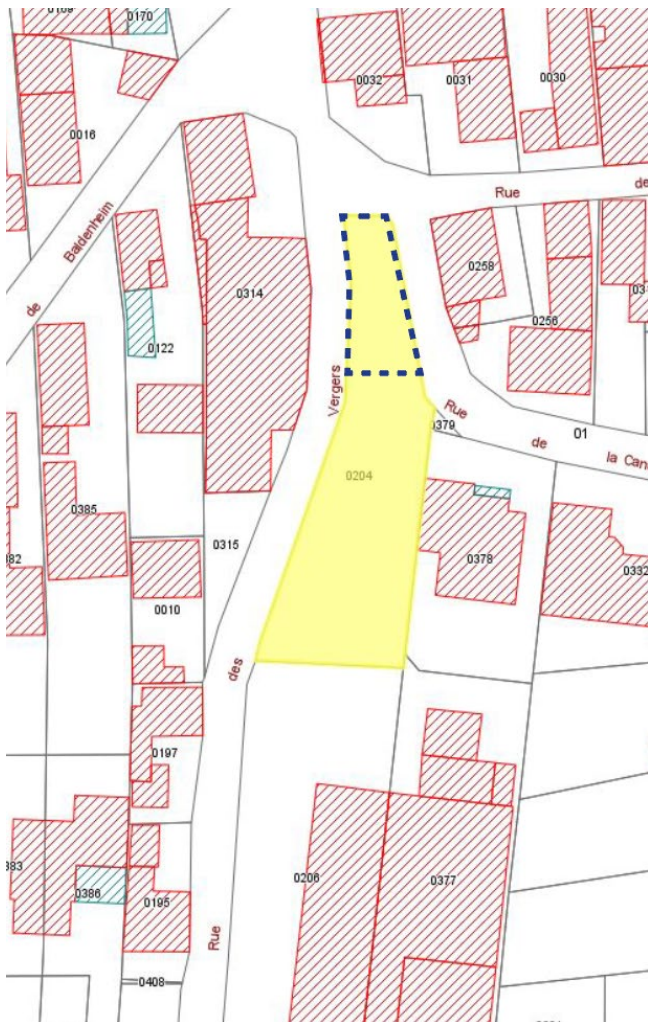
2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de la séance, le conseil municipal nomme Mme Clothilde LOOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. ACQUISITIONS FONCIÈRES - Acquisition de la parcelle n°204 en section 1

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH



Le propriétaire de la parcelle n°204 en section 1 a rencontré le Maire par suite d'un problème d'alignement. La configuration de sa propriété sur le terrain ne correspond pas au cadastre.

Le Maire propose de racheter une partie de la propriété, ce à quoi le propriétaire est favorable.

Cette parcelle étant située au croisement des rues de la Source, de la Canardière et des Vergers constituerait une opportunité pour la commune. En effet, le secteur est étroit, notamment au niveau du virage de la rue de la Canardière et souffre d'un manque de stationnement (clients du Crédit Mutuel et riverains). Dans le cas où la commune se porterait acquéreuse, un projet d'aménagement pourrait être étudié afin de pallier ces points noirs.

De plus, la zone a été identifiée dans le futur PLU comme résidentielle. Aussi, il semble intéressant de compléter l'offre de stationnement dans cette optique.

La surface concernée à l'intérieur de la parcelle représente environ 1,36 ares, à confirmer par un PV d'arpentage. Le prix étant fixé à 15 000 €/are, le montant de l'acquisition s'élèverait à 20 400 €.

Mme Agathe DA COSTA OLIVEIRA demande quel impact aura la mise en place de parking sur la sécurisation de la

zone.

M. le Maire lui répond qu'au-delà de la création de parkings, la surface permettra de reconfigurer le virage de la rue de la Canardière, en améliorant la visibilité. Un sens unique de circulation pourrait également être envisagé. Dans tous les cas, l'aménagement ne pourrait se faire qu'après avoir confié une étude spécifique à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Mme Yolande SEYLLER demande si le propriétaire souhaite vendre également le reste de sa parcelle, car le futur PLU prévoit la mise en place d'un emplacement réservé dans le but d'élargir la voirie de la rue des Vergers.

M. le Maire lui répond que le PLU et donc le projet d'emplacement réservé ne s'applique pas encore. Il ajoute qu'il ne lui semble pas que la volonté du propriétaire soit de vendre la partie restante sur la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER l'acquisition d'une partie de la parcelle n°204 en section 1, au prix de 15 000 € net/are,
- D'INSCRIRE au BP 2023 les montants correspondants,
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte nécessaire à cette acquisition,
- DE PRECISER que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de la commune.

4. BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Administratif 2022

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Arrivée de Mahir JASIC à 20h10.

Mme l'Adjointe rappelle que la comptabilité de la Commune se décompose en 2 sections :

- La section de fonctionnement : Elle enregistre les dépenses et les recettes de l'activité courante au cours de l'année.
- La section investissement : Elle retrace l'évolution des investissements patrimoniaux au cours de l'année.

Chaque année, le Conseil Municipal valide et approuve le Compte Administratif pour les deux sections.

Le percepteur tient lui aussi une comptabilité qui doit être strictement identique à celle de la commune, elle est aussi adoptée chaque année, c'est le Compte de Gestion.

Il est important de saisir la différence entre le Compte Administratif qui représente les dépenses et les recettes réelles de l'année écoulée et le Budget Primitif qui présente des prévisions pour l'année à venir.

Mme Romilly commente les résultats du Compte administratif 2022. Les points suivants sont particulièrement notables :

- Une diminution des dépenses de fonctionnement en 2022 par rapport à 2021. Ceci s'explique d'une part par le fait que la commune a été « protégée » de la hausse du coût de l'énergie en 2022, du fait des contrats en cours. D'autre part, une attention est systématiquement donnée par les agents et les élus à tous les types de dépenses, pour lesquelles la recherche de prix plus attractifs et des négociations sont menées.
- Une augmentation des recettes de fonctionnement en 2022, si on ne tient pas compte des résultats de clôture du budget du lotissement en 2021. Celle-ci étant due, entre autres, à l'augmentation des impôts locaux décidée l'an passé.
- Plus de recettes que de dépenses en investissement du fait du versement de subventions sur les dépenses des années antérieures.

Une mise à jour de la prospective financière de la commune montre que ces résultats confirment la bonne santé financière de la commune. En effet, contrairement aux prévisions qui indiquaient une diminution de la capacité d'autofinancement, celle-ci a augmenté de 77% entre 2021 et 2022.

Ces résultats sont tout de même à nuancer car si la commune n'a pas subi la hausse du coût de l'énergie en 2022, cette hausse s'appliquera certainement en 2023 et il s'agira de la prendre en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel. De plus, la tendance étant une hausse des prix générale auprès de tous les fournisseurs, les bons résultats de 2022 seront difficilement atteignables en 2023.

Le Compte administratif du budget principal de la commune amène ces résultats :

Section de fonctionnement

Recettes	1 423 023.22
Dépenses	1 049 124.92
Résultat année	373 898.30
Excédent de fonctionnement reporté de 2021 - 002	1 253 603.65
Résultat de clôture 2022	1 627 501.95

Section d'investissement

Recettes	857 830.38
Dépenses	676 010.34
Résultat année	181 820.04
Déficit d'investissement reporté de 2021 - 001	-591 795.96
Résultat de clôture 2022	-409 975.92

Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé :	1 627 501.95
Résultat d'investissement cumulé :	-409 975.92
Résultat global :	1 217 526.03

Solde réellement disponible : 1 217 526.03

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le compte administratif 2022 du budget principal de la commune est adopté à l'UNANIMITE.

5. BUDGET PRINCIPAL - Approbation du compte de gestion 2022

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067071

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SELESTAT

ETABLISSEMENT : WITTISHEIM

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

54700 - WITTISHEIM

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-591 795,96		181 820,04		-409 975,92
Fonctionnement	1 845 399,61	591 795,96	373 898,30		1 627 501,95
TOTAL I	1 253 603,65	591 795,96	555 718,34		1 217 526,03
II - Budgets des services à caractère administratif					
54772-WITTISHEIM LOT GARE 4					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 253 603,65	591 795,96	555 718,34		1 217 526,03

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune, Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- DE DECLARER que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

6. BUDGET PRINCIPAL - Affectation du résultat 2022

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Vu le Compte administratif 2022 de la Commune, il est proposé d'inscrire :

Excédent de fonctionnement reporté (c/002 – Recette de fonctionnement) :
= excédent de fonctionnement 2022 – déficit d'investissement 2022
= 1 217 526.03 €

Déficit d'investissement reporté (c/001 – Dépense d'investissement)
= 409 975.92 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068 – Recette d'investissement)
= 409 975.92 €

Adopté à l'UNANIMITE.

7. BUDGET PRINCIPAL - Subventions 2023 aux associations

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

La commune verse annuellement différentes subventions de fonctionnement aux associations pour :

- L'organisation de manifestations : 50 € - délibération n°8.2 du 22/12/2020
- L'organisation de vins d'honneur : 100 € - délibération n°4 du 09/02/2021
- Subvention de fonctionnement : 100 € de part fixe + 2 €/membre de plus de 16 ans + 5 €/membre de moins de 16 ans – délibération n° 9a du 31/05/2022

Considérant les demandes de subventions réceptionnées pour l'année 2023,

M. Arnaud ROSENZWEY demande si une association doit obligatoirement organiser une manifestation pour obtenir les subventions de fonctionnement.

Mme Aude ROMILLY lui indique qu'il s'agit de deux subventions distinctes. Il y a d'une part la subvention de « fonctionnement », dont les critères sont les suivants :

- *Associations ayant leur siège à Wittisheim*
- *100 € de part fixe + 2 €/membre de plus de 16 ans + 5 €/membre de moins de 16 ans*

Versée exclusivement aux associations qui organisent :

- *Des activités sportives, artistiques, culturelles ou de loisirs régulières et ouvertes à tous dans la commune de Wittisheim ;*
- *Des activités régulières en faveur de certaines catégories de personnes (séniors, ...) afin de favoriser le lien social et lutter contre l'isolement ;*
- *Et/ou des manifestations ou évènements ouverts à tous dans la commune de Wittisheim.*

Et d'autre part la subvention « manifestation » à savoir :

- *Montant : 50 €, plafonné à 150 €/association/an*

- Manifestations subventionnables : manifestation ouverte à tous, organisée par l'association OU participation à une manifestation organisée par la commune
- Hors manifestation sportive officielle
- l'OMJSACL ne peut solliciter cette subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- **DE VERSER les subventions suivantes aux associations locales, le versement des montants étant conditionné à la complétude des dossiers de demande de subvention.**

Associations	Part fixe	< 16 ans	/s Total	> 16 ans	/s Total	Manifestations déclarées	Vin d'honneur	/s Total	Total	Dossier complet
AAPW	100 €	2	10 €	25	50 €	Pêches dominicales Marché aux puces Pêche inter sociétés		150 €	310 €	OK
AGF	100 €	1	5 €	56	112 €				217 €	Manque PV
DONNEURS DE SANG	100 €			20	40 €	Thé dansant		50 €	190 €	OK
EMOTION COULEUR	100 €	1	5 €	13	26 €				131 €	OK
MOTO CLUB DU RIED	100 €			59	118 €				218 €	OK
MUSIQUE ESPERANCE	100 €			20	40 €	Concert fête de la Musique 14 juillet 11 novembre		150 €	290 €	Manque bilan financier
VIES ET NATURE	100 €	2	10 €	46	92 €	Chantier Nature avec CSA		50 €	252 €	OK
CRAZY'HÜSS	100 €			16	32 €	Soirée Féria		50 €	182 €	OK
WETTSEY'POTES	100 €	18	90 €	21	42 €	Stall Fescht 2022		50 €	282 €	OK
FOULEES DU SOURIRE	100 €			16	32 €	Stage self défense		50 €	182 €	OK
CHORALE SHALOM	100 €	25	125 €	9	18 €	Choriste d'un jour Concert WAOUH		100 €	343 €	OK
LIVELY	100 €			28	56 €	Soirée Féria		50 €	206 €	OK
CLUB DE L'AMITIE	100 €			117	234 €				234 €	
LES CRAQUETTE DU RIED	100 €	36	180 €	57	114 €				394 €	OK
AMICALES SAPEURS POMPIER	100 €			55	110. €	LOTO		50 €	260 €	OK
ACTI WITTI PARENTS	100 €			15	30 €	Bourse puériculture Bourse puériculture Défilé halloween		150 €	280 €	OK
									3 971 €	

- **DE VERSER, conformément à la délibération n° 6 du 31 mars 2022 (50 €/association d'utilité publique, dans la limite de 6 associations/an) les subventions suivantes aux associations d'utilité publiques qui en ont fait la demande :**
 - **Fondation de France (recherche sur le cancer)**
 - **Restaurants du Cœur**
 - **Association Française des Sclérosés en Plaques**
 - **Chiens Guides de l'Est**
 - **Comité du Souvenir Français de Benfeld-Marckolsheim**

8. BUDGET PRINCIPAL - Budget école primaire 2022

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Mme Romilly explique qu'historiquement, le budget des déplacements était de 6 000 € et celui du matériel était de 10 000 €, soit un total de 16 000 €. Considérant l'augmentation du coût des déplacements, le total est proposé à 18 000 € avec cette répartition.

DÉPLACEMENTS	= 11 000 €
	= piscine et sorties scolaires, pris en charge en dépenses de fonctionnement au c/6247
FONCTIONNEMENT	= 7 000 €
	= achats de livres, matériels, pris en charge en dépenses de fonctionnement au c/6067
ACTION "SAVOIR ROULER À VÉLO"	= 2 500 €, pris en charge en dépenses de fonctionnement : c/6238

Mme Aude ROMILLY précise qu'historiquement, le budget des déplacements était de 6 000 € et celui du matériel de 10 000 €. Considérant l'augmentation du coût des déplacements, ces montants ont dû être revus.

Mme Agathe DA COSTA OLIVEIRA s'interroge quant à l'augmentation du budget déplacement.

Mme Aude ROMILLY lui répond que cette augmentation est directement liée au coût du transport et a également été abordée en conseil d'école. Une des solutions envisagées est notamment une participation plus importante de la coopérative scolaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

9. BUDGET PRINCIPAL - Vote du taux des taxes locales

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Par délibération n°10 du 31/03/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- * Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB : 25,65 %
- * Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties – TFPN : 47,92 %
- * Cotisation Foncière des Entreprises – CFE : 19,23 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le produit estimé pour 2023 à taux constants s'élève à 651 497 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- **DE MAINTENIR les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :**
 - **TH : 15.45 %**
 - **TFB : 25.65 %**
 - **TFPNB : 47.92 %**
 - **CFE : 19.23 %**

10. BUDGET PRINCIPAL - Approbation du budget primitif 2023

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Mme Aude ROMILLY précise que la loi de finances pour 2023 du 30/12/2022 comporte une baisse des impôts de production qui implique la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Cette recette communale sera compensée par l'affectation d'une fraction de la TVA répartie en 2 parts :

- Une part fixe égale au produit moyen de la CVAE perçue en 2020/2021/2022 et incluant le montant qui aurait été perçu en 2023
- Une part variable répartie par un fonds national de l'attractivité des territoires. Un décret paraîtra en 2023 pour prévoir les modalités de répartition de cette dynamique à compter de 2024.

Mme Clothilde LOOS demande quels sont les impôts et taxes payés par les entreprises dont bénéficie la commune.

M. le Maire et Mme ROMILLY lui répondent qu'il s'agit notamment de la CVAE, (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), mais également indirectement une partie des taxes foncières et de la TVA, entre autres.

Les sections fonctionnement et investissement du BP 2023 sont commentés en séance, sur la base des documents envoyés aux conseillers en préparation de la réunion.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BP 2023 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	458 800,00	285 306,73	173 493,27	62	529 400,00		529 400,00	15,4
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	159 900,00	103 294,53	56 605,47	64	223 800,00		223 800,00	40,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	144 900,00	71 919,24	72 980,76	49	149 200,00		149 200,00	3,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	139 000,00	98 856,96	40 143,04	71	141 400,00		141 400,00	1,7
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 000,00	11 236,00	3 764,00	74	15 000,00		15 000,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	562 663,00	515 407,22	47 255,78	91	555 700,00		555 700,00	-1,2
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 000,00	7 940,86	-940,86	113	4 000,00		4 000,00	-42,9
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 500,00	7 591,90	2 908,10	72	11 000,00		11 000,00	4,8
64 - CHARGES DE PERSONNEL	545 163,00	499 874,46	45 288,54	91	540 700,00		540 700,00	-0,8
014 - Atténuations de produits	145 628,00	99 034,00	46 594,00	68	129 628,00		129 628,00	-11,0
65 - Autres charges de gestion courante	153 200,00	141 731,61	11 468,39	92	188 000,00		188 000,00	22,7
66 - Charges financières					5 500,00		5 500,00	0,0
67 - Charges spécifiques	13 000,00	7 645,36	5 354,64	58	7 000,00		7 000,00	-46,2
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et					50,00		50,00	0,0
Total dépenses réelles	1 333 291,00	1 049 124,92	284 166,08	78	1 415 278,00		1 415 278,00	6,1
Total dépenses d'ordre	1 169 534,65		1 169 534,65	0	1 070 208,03		1 070 208,03	-8,5
Total dépenses de fonctionnement	2 502 825,65	1 049 124,92	1 453 700,73	41	2 485 486,03		2 485 486,03	-0,7

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	38 450,00	86 074,88	-47 624,88	223	38 250,00		38 250,00	-0,5
73 - Impôts et taxes	856 342,00	924 790,40	-68 448,40	107	50 000,00		50 000,00	-94,2
731 - Impositions directes					835 795,00		835 795,00	0,0
74 - Dotations et participations	329 630,00	347 111,95	-17 481,95	105	319 065,00		319 065,00	-3,2
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00	36 824,25	-16 824,25	184	24 850,00		24 850,00	24,3
76 - Produits financiers		99,16	-99,16	0				
77 - Produits spécifiques	700,00	11 275,77	-10 575,77	999				-100,0
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	4 100,00	3 989,75	110,25	97				-100,0
013 - Atténuations de charges		12 857,06	-12 857,06	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 253 603,65	1 253 603,65	0,00	100	1 217 526,03		1 217 526,03	-2,9
Total recettes réelles	2 502 825,65	2 676 626,87	-173 801,22	106	2 485 486,03		2 485 486,03	-0,7
Total recettes de fonctionnement	2 502 825,65	2 676 626,87	-173 801,22	106	2 485 486,03		2 485 486,03	-0,7

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BP 2023 :

Poste	NOM OPERATION	DEPENSES			RECETTES		
		Article	Désignation	Propositions BP 2023	Article	Désignation	Propositions BP 2023
100	Aire de remplissage			10 000,00 €			3 800,00 €
		2128	Autres agencements terrains	10 000,00 €	1328	Autres (Association foncière)	3 800,00 €
1100	Salle poly - équipements			7 300,00 €			2 168,00 €
		21838	Autre matériel informatique (vidéoprotection)	6 300,00 €	1322	Régions	2 168,00 €
		2188	Autres immo. Corporelles (vaiselle...)	1 000,00 €			
1101	Salle poly - Travaux			5 000,00 €			
		21318	Autres bâtiments publics	5 000,00 €			
1300	Trame Verte et Bleue			36 400,00 €			27 000,00 €
		2031	Frais d'études	9 500,00 €	1322	Régions	27 000,00 €
		2111	Terrains nus	2 400,00 €			
		2128	Autres agencements terrains	24 500,00 €			
1301	Voirie - Aménagements urbains			50 000,00 €			
		2031	Frais d'études	10 000,00 €			
		2128	Autres agencements terrains	15 000,00 €			
		2151	Réseaux de voirie	15 000,00 €			
		2175738	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00 €			
1302	Voirie - Cheminements piétons			362 000,00 €			170 000,00 €
		2031	Frais d'études	0,00 €	13273	FEADER	170 000,00 €
		2111	Terrains nus	2 000,00 €			
		2121	Plantations arbres et arbustes	0,00 €			
		2151	Réseaux de voirie	360 000,00 €			
1305	Voirie - Plantations			5 000,00 €			
		2121	Plantations arbres et arbustes	4 000,00 €			
		2128	Autres agencements terrains	1 000,00 €			
1306	Voirie - Rue de Hilsenheim			735 000,00 €			313 679,00 €
		2031	Frais d'études	3 000,00 €	45821306	CeA - Participation travaux rue de Hilsenheim	170 000,00 €
		2128	Autres agencements terrains	2 000,00 €	1328	Autres (Territoire d'Énergie Alsace)	15 120,00 €
		2151	Réseaux de voirie	516 000,00 €	45821306	CCRM - Participation travaux rue de Hilsenheim	44 000,00 €
		45811306	Dépenses rue Hils. ss mandat CeA	170 000,00 €	1322	Région	28 879,00 €
		45811306	Dépenses rue Hils. ss mandat CCRM	44 000,00 €	1328	Agence de l'Eau	55 680,00 €

1308	Voirie - Rue Roses/Cimetière			223 000.00 €			37 570.00 €
		2031	Frais d'études	3 000.00 €	1328	Autres (Territoire d'Energie Alsace)	4 320.00 €
		2151	Réseaux de voirie	186 750.00 €	458211308	Recettes rues Roses/Cim. ss mandat CCRM	33 250.00 €
		45811308	Dépenses rues Roses/Cim. ss mandat CCRM	33 250.00 €			
1307	Voirie - Rue de la Gare			20 000.00 €			
		2151	Réseaux de voirie	20 000.00 €			
1309	Voirie - rue des Soeurs			48 000.00 €			41 355.00 €
		21534	Réseaux d'électrification	6 645.00 €	458211309	Recettes rue des Soeurs ss mandat CCRM	41 355.00 €
		45811309	Dépenses rue des Soeurs. ss mandat CCRM	41 355.00 €			
1310	Voirie - rue des Dahlias			10 000.00 €			
		2151	Réseaux de voirie	10 000.00 €			
1311	Voirie - rue de Sundhouse			60 000.00 €			
		2031	Frais d'études	10 000.00 €			
		2151	Réseaux de voirie	50 000.00 €			
1312	Voirie - Rue de Bindernheim			15 000.00 €			
		2151	Réseaux de voirie	15 000.00 €			
1313	Voirie - rue de l'Ecluse			12 000.00 €			
		2151	Réseaux de voirie	12 000.00 €			
1400	Service technique - matériel			90 000.00 €			11 295.00 €
		2188	Autres immo. corporelles	90 000.00 €	1328	Autres (Agence de l'Eau)	11 295.00 €
1500	Stade football			53 000.00 €			10 000.00 €
		2128	Autres agencements terrains	53 000.00 €	1323	Départements	10 000.00 €
1501	Stade d'entraînement			35 000.00 €			
		2128	Autres agencements terrains (arrosage)	35 000.00 €			
1600	Aires de jeux			60 000.00 €			
		2128	Autres agencements terrains	10 000.00 €			
		2188	Autres immo. corporelles	50 000.00 €			
1700	Acquisitions foncières			50 000.00 €			
		2111	Terrains nus	50 000.00 €			
1800	Mur enceinte Presbytère			10 000.00 €			
		2128	Autres agencements terrains	10 000.00 €			
1900	Etangs de pêche			3 000.00 €			
		2128	Autres agencements de terrains	3 000.00 €			
200	Batiments - Ancienne Poste			10 000.00 €			
		21318	Autres bâtiments publics	10 000.00 €			
201	Batiments - Conf. électrique			5 000.00 €			
		21318	Autres bâtiments publics	5 000.00 €			
202	Batiments - Koba			5 000.00 €			
		2128	Autres agencements terrains	5 000.00 €			
207	Batiments - équipements			5 000.00 €			
		2158	Autres install., matériel, outill. Techn.	5 000.00 €			
210	Escalier Maison Forestière			7 000.00 €			
		21318	Autres bâtiments publics (escalier)	7 000.00 €			
301	Cimetière - Projet aménagement			188 000.00 €			
		2031	Frais d'études	6 000.00 €			
		2128	Autres agencements de terrains	182 000.00 €			
50	Subvention équipement associat			2 000.00 €			
		20421	Biens mobiliers, mat., études	2 000.00 €			
500	Ecole - Investissement			13 000.00 €			
		21318	Autres bâtiments publics (cablage RJ45)	10 000.00 €			
		21831	Matériel informatique scolaire	3 000.00 €			
600	Jardins communaux			2 500.00 €			
		2128	Autres agencements terrains	2 500.00 €			
700	Mairie - Matériel			5 000.00 €			
		21838	Autre matériel informatique	1 000.00 €			
		2188	Autres immo. corporelles	4 000.00 €			
701	Mairie - Restructuration/exten			1 550 000.00 €			519 247.00 €
		2031	Frais d'études	100 000.00 €	1321	Etat (DETR)	335 147.00 €
		21311	Hôtel de ville	1 400 000.00 €	1322	Région (Climaxion)	40 000.00 €
		21848	Autre matériel de bureau et mobilier	50 000.00 €	1323	CeA	100 000.00 €
					13251	CCRM	30 000.00 €
					1328	Autres (CEE)	14 100.00 €
800	PLU			28 000.00 €			
		2031	Frais d'études	28 000.00 €			
			Sous-total dépenses réelles	3 720 200.00 €		Sous-total dépenses réelles	1 136 114.00 €
	OPERATION D'ORDRES ET FINANCIERES			514 875.92 €			3 098 961.92 €
		001	Déficit d'investissement reporté	409 975.92 €	0021	Virement de la section de fonctionnement	1 069 608.03 €
		10222	FCTVA	2 000.00 €	10222	FCTVA	40 000.00 €
		1641	Emprunts en euros	92 700.00 €	10223	TLE	0.00 €
		2151	Réseaux de voirie (int. frais d'études)	10 000.00 €	10226	Taxe d'aménagement	20 000.00 €
		2111	Acquisition terrains nus € symbolique	100.00 €	2031	Frais d'études (int. frais aux travaux)	10 000.00 €
		2112	Acquisition terrains de voirie € symbolique	100.00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	409 975.92 €
					2111	Vente terrains nus € symbolique	100.00 €
					2112	Vente terrains de voirie € symbolique	100.00 €
					280411	Amortissement subvention équipement	600.00 €
					1641	Prêt - équilibre	798 577.97 €
					1641	Prêts	750 000.00 €
			Total Général	4 235 075.92 €		Total Général	4 235 075.92 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- DE VALIDER le programme d'investissement 2023.
- DE CONFIRMER la modalité de vote au Chapitre du BP 2023 de la Commune.
- D'APPROUVER le BP 2023 de la commune pour les montants suivants :

* Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 485 486.03€

* Dépenses et recettes d'investissement : 4 235 075.92€

11. BUDGET PRINCIPAL - M57 – Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération n°12, du 31/05/2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 202 de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'AUTORISER le Maire, pour l'exercice 2023, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- D'AUTORISER le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Sélestat pour mise en œuvre.

Les points budgétaires à l'ordre du jour de ce conseil municipal étant achevés, Mme Aude ROMILLY remercie la Directrice Générale ainsi que l'ensemble des agents pour leur travail de gestion comptable et budgétaire qu'ils accomplissent au courant de l'année.

M. le Maire remercie également son adjointe, Mme Aude ROMILLY pour son travail dans la préparation budgétaire et pour son implication dans les différents aspects de la gestion financière de la commune.

12. BUDGET PRINCIPAL - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

Afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions des marchés publics de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim entend constituer un groupement de commandes d'achat composé de quatre lots :

- Lot 1 : Fourniture d'électricité - C3/C4 - et services associés
- Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 - et services associés
- Lot 3 : Fourniture d'électricité - C5 - éclairage public et services associés
- Lot 4 : Fourniture de gaz naturel et services associés

Les caractéristiques du marché seront les suivantes :

Compte tenu des montants, il s'agira d'une procédure formalisée et plus précisément d'un Appel d'Offres ouvert ; Compte tenu de la volatilité des prix du gaz et de l'électricité, la technique d'achat de l'accord-cadre et des marchés subséquents sera utilisée, ce qui permettra de retenir au maximum cinq fournisseurs et de les remettre régulièrement en concurrence ;

La livraison d'énergie commencera le 1er janvier 2024 et s'achèvera pour l'ensemble des lots le 31 décembre 2027.

M. le Maire indique qu'il est selon lui important de passer par ce groupement de commande, afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux dans le contexte actuel.

Il est proposé que la Communauté de Communes assure comme précédemment le rôle de coordonnateur du groupement et soit à ce titre notamment chargée :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre et des marchés subséquents pour le compte des membres du groupement ;

Chaque membre du groupement sera chargé de vérifier la bonne exécution des prestations et de les payer. Le projet de convention constitutive du groupement est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- **D'AUTORISER la Commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité pour :**
 - **Lot 1 : Fourniture d'électricité - C3/C4 - et services associés**
 - **Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 - et services associés**
 - **Lot 3 : Fourniture d'électricité - C5 - éclairage public- et services associés**
 - **Lot 4 : Fourniture de gaz naturel et services associés**
- **D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'ensemble des lots énoncés à la présente délibération ;**
- **D'ACCEPTER que la mission de coordonnateur du groupement soit assurée par la Communauté de Communes ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le projet de convention constitutives de ce groupement fixant ses modalités de fonctionnement joint à la présente délibération.**

13. ECLAIRAGE PUBLIC - Abaissement de la luminosité des sources

Rapporteur : l'Adjoint, Thierry WITWICKI

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Commune et de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et notamment le projet « Intracting ».

Cette opération a été engagée par la CCRM et commencera cette année dans l'optique de remplacer toutes les sources d'éclairage public par des LEDS.

La question a été abordée en commission réunie sur la pertinence et les possibilités de procéder à une diminution de l'intensité lumineuse des sources LED ou de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, les actions contribueront également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. Il est demandé au conseil municipal de chaque commune de déterminer si elle souhaite opter pour un abaissement ou une extinction totale.

En parallèle, il s'agirait de définir le classement des rues par type d'intensité des lumières (lux) comme suit :

- b) Axes principaux (Routes Départementales) à 10 lux
- c) Autres rues à 7 lux
- d) Pas de modification de la température de couleur par rapport à ce qui est existant et déjà en source LED (2700 K).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- **D'APPROUVER la proposition d'abaissement permanent de la luminosité des sources LEDS de 75%,**
- **D'APPROUVER le classement des rues par intensité lumineuse comme définit ci-dessus,**
- **DE CHARGER Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et d'en informer les services de la CCRM.**

14. DECISIONS DU MAIRE

DEPENSES (devis validés) :

- **Autolaveuse école primaire**
Réseau Cocci – 3 511,00 € TTC
- **Logiciel Tangara (gestion des congés/récup/Compte Epargne Temps des agents)**
Cosoluce – 3 120,00 € TTC (installation/configuration) + 1 311.30 € TTC (abonnement annuel)
- **Remplacement des lavabos des sanitaires de l'école maternelle**
Alsas Energie – 7 514,40 € TTC
- **Fourniture de luminaires LED pour le bâtiment de l'ancienne poste**
XB Alsace – 748,43 € TTC

15. INFORMATIONS

M. le Maire fait part des informations suivantes :

- **Fermeture de classe** : la fermeture d'une classe à l'école primaire avait été envisagée par l'Education Nationale à la rentrée 2023. M. le Maire avait alors rédigé un courrier indiquant son opposition à cette fermeture et argumentant notamment que l'école accueille une classe d'insertion ULIS, qui nécessite un effectif restreint dans les classes pour le bon apprentissage de tous. L'Education Nationale n'a finalement retenu aucune mesure de fermeture pour cette rentrée 2023. Elle a néanmoins indiqué que les effectifs étaient en baisse d'année en année et qu'une fermeture pourrait s'imposer une prochaine année si la tendance ne s'inverse pas.
- **Atelier de réparation de vélo** : partenariat commune/Jardins de Gaïa, samedi 15 avril de 8h30 à 17h
- **Réunion de travail, pour l'élaboration du PLU** : lundi 17 avril à 19h en Mairie
- **Formation à l'utilisation d'un défibrillateur** : Assurée par la Croix Rouge, lundi 24 avril de 17h à 19h, pour 10 à 12 personnes, à partir de 10 ans.
Si une liste d'attente se constituait, d'autres sessions pourraient être organisées dans le futur.
- **Visite de l'huilerie Oléa par le conseil municipal** : samedi 29 avril à 10h30
- **Révision du SCOT de Sélestat et sa région** : Ateliers thématiques les 10, 11 et 31 mai à 18h
- **Congrès départemental de la Fédération Patronale de la Boulangerie** : mercredi 7 juin à la salle polyvalente

Mme Rosalie ROHMER demande si les pompiers de Wittisheim ont été interrogés quant à la possibilité d'animer les formations à l'utilisation des défibrillateurs. M. le Maire lui répond qu'en effet, les pompiers ont été interrogés mais n'ayant pas les moyens nécessaires, ont dirigé vers d'autres instances.

Mme Aude ROMILLY indique que la prochaine **commission communication se déroulera le mardi 4 avril à 20h en Mairie.**

Mme Huguette BARONDEAU informe que la **soirée maisons fleuries se tiendra vendredi 5 mai à 20h.**

M. Mahir JASIC demande un point sur l'avancement des travaux dans la rue de Hilsenheim.

M. le Maire lui répond que les enrobés devraient être mis en place rapidement cependant, la météo n'est pas favorable. En effet, ceux-ci ne peuvent pas être mis en œuvre en cas de forte pluie, comme il est prévu les prochains jours. Une fois les enrobés en place, la rue pourra être réouverte à la circulation, dans l'attente de la mise en place de la signalisation verticale et horizontale et des plantations. Une dernière tâche consistera en la mise en place du décanteur sur le parvis de l'école. Considérant les délais de livraison de la pièce, la fin du chantier pourrait avoir lieu d'ici environ 1 mois.

M. Arnaud ROSENZWEY demande quels sont les travaux de forage en cours à l'entrée en venant de Muttersholtz.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit de la pose par GRDF d'une conduite de gaz afin de combler le maillage entre Sundhouse et Sélestat, dans le but de consommer ce que va produire le méthaniseur en cours de construction à Sundhouse. Sur ce maillage, il manque la section de Wittisheim à Muttersholtz et GRDF se charge actuellement de cette implantation, au niveau de la piste cyclable.

L'ensemble des points ayant été débattus, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance,
Clothilde LOOS



Le Maire,
Christophe KNOBLOCH